

Camp Cré'action 2026



Madame, Monsieur

Votre enfant est inscrit au camp Cré'Action organisé par les CIJE. A ce titre, comme le prévoit la réglementation, il pourra être amené à partir en autonomie, sans animateurs, selon le projet éducatif de l'association et le projet pédagogique du camp.

Les jeunes seront amenés à partir en équipes, hors du lieu de camp, de manière autonome. Pour ce faire, des temps de préparation seront inclus dans le programme.

Chaque groupe devra construire et définir son projet d'autonomie. Les projets des groupes doivent être réalisables, soumis à approbation de l'équipe d'animation. Ils peuvent être de nature : solidaire / environnemental / dépassement de soi / culturelle / sportif / de rencontre...

Les équipes auront préalablement établi leur parcours avec l'équipe d'animation afin que cette dernière puisse savoir à tout moment où les jeunes se trouvent. Les jeunes auront la visite de l'équipe d'animation sur le point de chute de la nuit et durant la journée si cela s'avérerait nécessaire.

Les jeunes, par équipe, dormiront sous tentes sur le lieu de campement choisi. Les repas sont pris en charge par les animateurs. Les équipes peuvent également demander un budget alimentation et se débrouiller en conséquence pour l'achat de la nourriture. Tout cela sera vu et établi en amont avec l'équipe d'animation.

Les conditions sécuritaires et sanitaires seront expliquées en amont aux jeunes et devront être respectées durant le séjour en autonomie.

Le temps d'autonomie se déroulera sur 2 jours et une nuit hors du camp.

Enfin, en fonction de la dynamique du groupe, de l'évolution de l'attitude des jeunes, de la prise de responsabilité, l'équipe d'animation, et en dernier lieu le directeur, donnera son accord ou non au séjour en autonomie.

Une feuille de route sera donnée à chaque jeune sur laquelle on retrouvera :

- Numéros à appeler en cas d'urgence
- Consignes de sécurité.
- Carte IGN avec parcours à suivre
- Démarche à suivre en cas de problèmes

Avant le départ, les jeunes seront informés oralement des règles de sécurité à respecter tout au long de l'autonomie (consignes rappelées sur la feuille de route) :

- L'équipe reste ensemble du début à la fin du temps d'autonomie.
- Chaque jeune aura toujours avec lui sa feuille de route.
- Chaque équipe devra avoir au minimum un téléphone portable chargé.

- Respect de l'itinéraire prévu au préalable, ne pas prendre de raccourcis (sauf en cas de force majeure : propriété privée, chemin qui n'existe plus...).
- Respect du code de la route et des règles de sécurité (Ex : marcher à gauche sur le bord de la route (si il n'y a pas d'accotement), en file indienne afin de voir venir les voitures. En ville et dans les villages : marche sur le trottoir).
- Avoir une trousse à pharmacie par équipe.
- Ne pas faire d'autostop, ni accepter de se faire conduire.
- Ne pas se baigner.
- Toujours avoir de l'eau potable dans les gourdes. Ne jamais boire d'eau à un ruisseau, une source, une mare...
- Ne pas allumer de feu.
- Respecter la nature et les biens d'autrui, être polis et courtois avec les gens rencontrés.
- Ramasser ses ordures pour les mettre dans les poubelles.
- Être à l'heure au rendez-vous fixés et prévenir les responsables par téléphone.
- Porter son gilet jaune de signalisation sur les routes ouvertes à la circulation.

Madame, Monsieur,

Père, Mère, tuteur légal de l'enfant

Certifie(nt) avoir bien pris connaissance que mon enfant partira en autonomie (sans animateur), selon le projet éducatif et pédagogique du camp Cré'Action et la réglementation en vigueur, y compris le protocole sanitaire.

Signature des parents :

Signature du jeune :

Précédée de la mention « lu et approuvé »